



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

Notice
D'information du
candidat
individuel



Inscriptions au CAP – Session 2025

Dates
d'inscription

Du 14 octobre 2024 à 10h00 au 3 novembre 2024 à 22h00

Inscription sur
Cyclades

Je m'inscris par le biais d'internet via l'adresse :

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Cette démarche est dématérialisée, gratuite et personnelle.

Aide : Cf guide d'inscription Cyclades disponible sur [le site de l'académie NancyMetz](#)

Edition et
vérification de la
confirmation
d'inscription

Il appartient au candidat d'éditer, de vérifier et de signer sa confirmation d'inscription.

Par sa signature, le candidat s'engage à respecter ses choix d'épreuves obligatoires et facultatives. Ce choix relève de sa responsabilité et **il est définitif.**

En cas de changement d'adresse en cours d'année, le candidat doit en informer le service des examens. Il appartient toutefois au candidat de faire le nécessaire auprès des services postaux afin d'assurer le suivi de son courrier.

| | |
|------------------------------|--|
| Pièces justificatives | <p>Toutes les pièces justificatives doivent être envoyées par voie postale (cachet de la poste faisant foi), au plus tard le 06 novembre 2024.</p> <p>Attention aucun autre mode de réception sera accepté (ex : courriel).</p> |
|------------------------------|--|

Pièces justificatives à joindre à la confirmation d'inscription

| | |
|-------------------------|--|
| Pièces à fournir | <p><u>Pour tous les candidats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Confirmation d'inscription <u>datée</u> et <u>signée</u> <input type="checkbox"/> Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité <p>Pour les personnes de – de 25 ans au 31 décembre 2024 : Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté.</p> <p><u>Si concerné :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Photocopie des diplômes possédés <i>permettant des dispenses ou bénéfiques des épreuves, validés par la DEC5</i> <p>↳ <u>Candidats ayant présenté l'examen à une session précédente :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Photocopie du relevé de notes de la session antérieure en entourant en rouge la ou les notes que vous souhaitez conserver. La conservation est valable pour une durée de 5 ans. <p>↳ <u>Candidats concernés par le travail en hauteur (liste fournie en annexe)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Attestation de formation à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur. <p>↳ <u>Candidats souhaitant se présenter à l'épreuve d'EPS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un certificat médical d'aptitude aux épreuves sportives est indispensable pour pouvoir se présenter à cette épreuve. <p><i>Rappel : pour les candidats individuels à un CAP l'épreuve d'EPS n'est pas obligatoire.</i> ATTENTION : L'absence à cette épreuve est éliminatoire</p> <p style="color: red;">Tout dossier incomplet envoyé après la date limite entrainera l'annulation de l'inscription.</p> |
|-------------------------|--|

| | |
|--------------------------------|---|
| Aménagements d'épreuves | <p>Je formule ma demande via l'adresse : https://portail.ac-nancy-metz.fr/incluscol/</p> <p>de plus amples informations sur la page : https://www.ac-nancy-metz.fr/demande-d-amenagements-d-epreuves-122438</p> |
|--------------------------------|---|

Documents spécifiques à fournir pour certains parcours

Certaines spécialités nécessitent le dépôt de document ou de dossier spécifiques à la clôture des inscriptions ou avant le début des épreuves. Ces documents doivent être transmis exclusivement par voie postale au service de la DEC5 à la date indiquée.

Vous trouverez le détail des spécialités concernées ainsi que la date d'échéance sur la page <https://www.ac-nancy-metz.fr/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap-122216>

Tout autre mode d'envoi sera refusé

Informations importantes pour tous les candidats libres

L'organisation des examens du CAP étant académique, les candidats ne passeront pas systématiquement les épreuves de l'examen dans leur département d'origine. Ils pourront être amenés à se déplacer dans l'un des trois autres départements de l'académie.

Mise à disposition des documents

Aucun document ne sera envoyé par voie postale ou par courriel. Vous devez impérativement conserver précieusement vos identifiants et mot de passe Cyclades pour télécharger les documents utiles :

La convocation sera mise à disposition courant avril
Le relevé de notes sera mis à disposition courant juillet

Adresse utile - liens utiles - contacts

Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz

DEC5

Inscription au CAP (*indiquer la spécialité*)
9 rue des Brice - Rond-point Marguerite –
CS 30 013 - 54035 Nancy Cedex

Liens internet

Site éducol : <https://eduscol.education.fr>

Site académique : <http://www.ac-nancy-metz.fr>

Coordonnées

Pôle Industriel 03.83.93.56.59

Pôle Tertiaire 03.83.93.56.60

Pôle Transversal 03.83.93.57.10

Pour toutes questions concernant l'examen ce.dec5@ac-nancy-metz.fr

Pour toutes questions concernant l'aménagement d'épreuves ce.dec-incluscol@ac-nancy-metz.fr